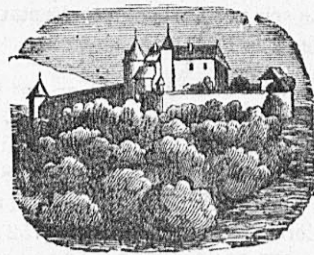




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
 Suisse... 1 an, Fr. 4 50
 ... 6 mois, » 2 50
 Étranger... 1 an, » 9 —
 ... 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

ANNONCES

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 30 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonales, s'adr. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

Prix du numéro : 5 cent.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : *Rue du Tir 131, BULLE.*

On s'abonne dans les bureaux de poste.

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10³⁰ 2²⁸ 5¹⁵ 8⁵⁰ — Bulle, arr. 8⁵⁵ 1⁰⁵ 4³⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁰

BULLE, le 9 juin 1903.

Leur hypocrisie !

Notre article « Leurs jérémiades » a eu le don de réveiller les aboiements de tous les roquets gouvernementaux. Ce simple résumé de la situation politique et économique en France nous forçait de constater que nos pieuses gazettes dans leurs hypocrites piailllements surpassaient en véhémence même les journaux catholiques français. Ce fut assez.

L'Ami du peuple se chargea de faire retentir ses colonnes d'un long cri d'horreur et d'indignation où les plus grossières injures se mêlaient aux paroles de haine. La Liberté, moins lue dans les campagnes, a été trop adroite pour tenir le même langage. Elle s'est contentée de rappeler l'article de son satellite. Evidemment, il faut tenir compte du public auquel on s'adresse.

Mais il fallait faire des personnalités ; il fallait s'en prendre aux frères Glasson, en avouant cependant que ce nom est jusqu'ici honorablement connu. Nous sommes sincèrement émus et reconnaissants de cette remarque. Merci. Nous pouvons affirmer de plus que la Gruyère est éditée et rédigée par des Fribourgeois, des Gruyériens, et que nos articles ne proviennent nullement d'une loge maçonnique.

Quant au Messenger, de Bulle, admirable gaffeur, il va plus loin encore si c'est possible, et ne comprend pas que des Fribourgeois se prêtent encore à notre lecture.

Elle est forte celle-là.

Vaut-il la peine de protester ? Faut-il prendre à témoin tout le canton que jamais nous n'avons prêché la guerre à l'Eglise, le mépris des exilés ? Vous êtes mal placé, Messenger, pour parler du

grand Turc et de la Russie, car les atrocités, les massacres, la barbarie sont les enfants du fanatisme que nous combattons de toutes nos forces, et dont vous vous rapprochez bien plus que d'une religion d'amour, de paix et de progrès.

Vous êtes maladroit, Messenger, maladroit comme il n'est pas permis de l'être. Vous n'avez pas compris que le campagnard, que le Gruyérien possède une dose de bon sens et de jugement qui ne déparerait pas la cervelle de vos rédacteurs.

Croyez-vous que vos lecteurs puissent ne pas remarquer que vous vous moquez d'eux, et vous estimer encore, lorsqu'ils sauront ce qui va suivre, puisque vous appelez à votre aide les personnalités ?

Le propriétaire, l'éditeur du « Messenger » est un radical convaincu. N'ayant pu s'entendre avec le comité libéral pour l'exploitation de son journal, il s'est adressé au parti gouvernemental qui, lui possède l'argent dont nous manquons trop, hélas ! Qu'en dites-vous, abonnés du Messenger ? Allons, un peu de franchise !

Le rédacteur attiré du même Messenger est venu faire ses offres de service au Cercle des Arts et Métiers. On a jugé sage de ne pas l'accepter, ses idées étant trop exagérées et anticléricales acharnées.

Et voilà les personnages qui nous font des reproches, parce que notre allure est large, libérale et progressiste.

Ah ! la religion ! Ça ne vous coûte pas cher et ça rapporte, n'est-ce pas ?

Eh bien, ce métier nous répugne, il nous plaît mieux de compter seulement sur la franchise, sur le bon sens et le sentiment d'indépendance de nos populations. Cet appui moral nous suffit et nous préférons cheminer sans les fonds du gouvernement et sans hypocrite manteau.

A noter que nous avons de nombreuses pièces à l'appui des faits que nous avançons ; il existe des sentiments de délicatesse qui nous défendent de les publier si nous n'y sommes pas forcés.

CONFÉDÉRATION SUISSE

CHAMBRES FÉDÉRALES

Le Conseil des Etats a continué samedi l'examen de la gestion au chapitre du département militaire. Il s'est occupé d'abord de l'épidémie de typhus qui a atteint des bataillons lucernois pendant le dernier rassemblement de troupes.

Tandis que la majorité de la commission déclarait n'avoir rien à ajouter au rapport du département militaire, M. Wirz, rapporteur de la minorité, puis MM. de Chastenay et de Schumacher ont pris vivement à partie l'autorité sanitaire fédérale qui a laissé complètement à l'écart dans son enquête l'autorité cantonale.

M. Muller, chef du Département militaire fédéral, a répondu en déclarant d'abord que le Département n'a point eu l'intention de blesser les autorités lucernoises et la population de Schötz, en cause dans cette affaire. Il a reconnu que l'on ne possède pas une certitude absolue quant à l'origine de l'épidémie et a conclu qu'il fallait tirer de cette triste affaire deux leçons : il faut examiner à fond les conditions sanitaires du pays avant tout rassemblement de troupes ; il faut user beaucoup de prudence pendant les marches pour la consommation de l'eau.

Artilleurs. — Du 13 au 15 juin prochain auront lieu à Winterthour les concours des artilleurs suisses. Le comité d'organisation, qui a tout préparé de son mieux, invite tous les artilleurs de notre pays. Des prix et diplômes seront délivrés.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 50

LA PATRICIENNE

par J.-V. WIDMANN
 Traduit de l'allemand par P. Césari.

— Ce jeune homme, fit-elle en éclatant d'un rire bref. Mais, un instant après, elle devint rouge comme une pivoine, sembla chercher une phrase, gênée peut-être par le fait que le docteur paraissait entretenir des relations avec M. de Rosenwelt.

Non, vraiment, je ne le sais pas, dit-elle enfin, rapidement et d'un ton presque méprisant, du moins à en juger par la moue qui souligna sa réponse.

— Oh ! ces étrangers ! ajouta-t-elle encore, tout en déservant la table où le précepteur et Amédée venaient de prendre leur déjeuner.

Pendant ce temps, le cocher avait soigné ses chevaux. Ils étaient à même de continuer la course.

Jean paya la note, non sans remarquer qu'elle n'était du tout point enflée. Pour que Max de Rosenwelt eût en des raisons de se plaindre, il fallait que l'hôte l'eût traité d'une autre façon ; ce qui n'était pas impossible non plus. Les aubergistes de la contrée avaient sans doute mis sur son compte, non seulement sa qualité d'étranger, mais aussi ses manières hautaines et impolies.

En moins d'une demi-heure, la voiture conduisit nos deux touristes jusqu'au pied de la montée. Il y a là un pont de bois qu'on a jeté avec une certaine hardiesse sur le torrent écumeux. Jean et Amédée descendirent. Le docteur dit au cocher qu'il était inutile de venir le lendemain à leur rencontre, car ils resteraient probablement deux ou trois jours dans la montagne. Ils effectueraient le retour à pied, ce dont Mlle Fininger devait être nécessairement avertie.

Tandis que Jean donnait ces ordres, une toute petite fille, sortant d'une pauvre hutte perchée sur un monticule voisin, s'était approchée craintivement jusqu'au bord du pré et offrait aux jeunes gens une jolie couronne de myosotis, à coup sûr un ouvrage de ses faibles menottes. Le docteur fut sur le point de l'acheter pour Dongaldine ; mais il n'osa. Et, comme il ne vint pas à l'esprit d'Amédée de le faire, il prit quand même ces fleurs symboliques, glissa une pièce blanche dans la main de la fillette et déposa la couronne sur le coussin du landau, mais sans prononcer aucune parole. Ensuite, Amédée ayant recommandé au cocher d'inviter M. de Rosenwelt à profiter de l'occasion, dans le cas où il le rejoindrait, la voiture reprit le chemin de Bean-Port, tandis que le maître et son élève s'engageaient enfin dans la montagne.

La recommandation d'Amédée était bien inutile : Max de Rosenwelt et son compagnon avaient pris par un sentier qui, tout en courant à travers les collines parallèle-

ment à la voix publique, était cependant assez éloigné de cette dernière pour qu'on ne pût les apercevoir.

Le tableau qui se déroulait sous les yeux de nos voyageurs, à mesure qu'ils montaient, devenait de plus en plus digne de leur attention. La route, en une pente assez rapide, serpentait le long d'un ravin escarpé, au fond duquel roulait la rivière, grossie par la fonte des dernières neiges. De magnifiques forêts ombrageaient les flancs des premières terrasses alpêtres qui s'étagaient les unes au-dessus des autres, en un ordre sauvage. Sur l'un des côtés du chemin, on voyait des chalets, construits souvent avec beaucoup de goût et de style et qu'entouraient des prairies fertiles, plantées d'arbres fruitiers. Les érables mélaient leur feuillage clair à celui plus sombre des sapins. Et, afin que le caractère romantique de la vallée fût bien complet, une vieille tour démantelée, couronnée de lierre et de buissons, se dressait au sommet d'un coteau boisé. Par les fenêtres du castel, on distinguait un pan de ciel bleu ou un coin de glacier. Tout s'accordait là pour prêter un grand charme à ce beau pays : la nature, jeune, vigoureuse et géante ; le passé, avec ses misères, ses légendes et son histoire. Un peu plus loin, Jean et Amédée traversèrent une vaste forêt, un milieu de laquelle se trouvait un lac, grand comme la main, d'une limpidité cristalline et sur les bords duquel ils s'arrêtèrent, pendant quelques minutes, pour se reposer et jouir en même temps de la délicieuse fraîcheur du lieu. (A suivre.)

Le soir : concerts et représentations de gymnastique à la Festschütte.

Recettes des douanes. — Les recettes des douanes se sont élevées, en mai 1903, à 4,644,512 fr. 98 contre 4 253,124 fr. 76, en mai 1902. L'excédent en faveur de 1903 est de 391,387 fr. 22.

Du 1^{er} janvier au 31 mai, les recettes des douanes se sont élevées à 20,752 463 fr. 71, contre 19,175,704 fr. 02. L'excédent en faveur de 1903 est de 1,576,759 fr. 69.

Aérostation. — Dans sa dernière séance, le comité de l'Aéro-club suisse a décidé l'acquisition d'un ballon de 1700 mètres cubes. Le club espère pouvoir commencer ses ascensions avec son propre matériel dans le courant de juillet.

Protection ouvrière. — Dans une assemblée de la section de Berne de l'Union suisse pour la protection internationale ouvrière, convoquée le 11 juin, on discutera la question de la révision de la loi fédérale sur les fabriques. Des rapports seront présentés par MM. Lang, juge à la cour d'appel de Zurich; Scheidegger, député à Berne, et Sulzer, conseiller national, à Winterthour.

Lucerne. — Une domestique de Lucerne vient de mourir, laissant une fortune de 40,000 fr. qu'elle avait amassée à force d'économies. Malheureusement pour ses héritiers, elle n'avait jamais déclaré au fisc le moindre avoir. Ils auront ainsi à payer un impôt double pour les trente années qu'elle a vécu à Lucerne.

Neuchâtel. — La fabrique de chocolat Suchard, dont les nombreux et excellents produits jouissent d'une réputation universelle vient, de lancer dans le commerce une nouvelle spécialité à laquelle elle a donné le nom de « Velma ».

Le « Velma » est un chocolat dessert, à manger à la main, de qualité exquise et qui atteint la perfection absolue à laquelle peut prétendre ce genre de produit. Nul doute que cette création n'obtienne tout le succès qu'elle mérite et que nous lui souhaitons.

Argovie. — Dans la votation cantonale de dimanche, le peuple argovien a adopté, par 16,257 voix contre 13,595, la demande d'initiative tendant à l'élection du Conseil d'Etat et des députés au Conseil des Etats par le peuple. Par contre, il a repoussé, par 18,204 voix contre 9458, la loi d'impôt.

Genève. — L'assemblée générale de la Fédération intercantonale de la libre-pensée a eu lieu à Genève les 31 mai et 1^{er} juin. Des délégations de Vaud et du Valais y assistaient.

Le siège de la section-vorort a été fixé à Lausanne pour 1904. La prochaine assemblée de la Fédération aura lieu fin mai 1904, dans une localité du canton de Vaud.

— **Grave accident.** — Un jeune Italien, âgé de 16 ans, voulut descendre d'un tramway en marche, au Grand-Saconnex, pour ramasser son chapeau enlevé par la bise. Il tomba si malheureusement qu'il ne tarda pas à rendre l'âme.

ÉTRANGER

France. — **Catastrophe en mer.** — Le *Liban*, de la Cie Fraissinet, parti de Marseille dimanche matin à 11 heures, a été abordé à midi et demi par l'*Insulaire*, de la même compagnie. Le premier se rendait à Bastia et Livourne, le second venait de Nice et Toulon. L'abordage s'est produit à l'est de l'île des Deux-Frères, près de l'île Maire. Vingt minutes après la collision, le *Liban* avait coulé à fond et complètement disparu. Le sinistre a eu pour témoins les vapeurs *Balkan* et *Planier* de la Cie Fraissinet, le vapeur autrichien *Rokoczy* et le vapeur pilote *Bléchamp*. Le commandant du *Balkan* fit mettre trois embarcations à la mer. La première a opéré le sauvetage de 20 personnes;

la seconde en a ramené 17 et la troisième 3 hommes, dont un mécanicien. Le nombre des cadavres recueillis s'élevait à 5 heures du soir, à une trentaine.

Les naufragés sauvés par l'équipage du *Balkan* sont au nombre d'une quarantaine, auxquels il faut ajouter 17 matelots du bord.

La liste des passagers n'ayant pas été remise le matin, au moment du départ du paquebot, au bureau de police chargé du contrôle des départs, on ne peut savoir encore leur nombre exact. D'après les renseignements de la Compagnie, ce nombre s'élèverait à plus de 400.

On dit qu'au moment où le navire coula de l'avant, les passagers coururent à l'arrière, qui était recouvert d'une tente. Celle-ci a fait filet et les a entraînés par groupes.

L'*Insulaire* est rentré à Marseille par ses propres moyens. Il a l'avant fortement endommagé.

Suivant le capitaine, le *Liban* a coulé en moins de dix minutes.

— On mande de Marseille que lorsque l'*Insulaire* rentra au port, il avait encore ses embarcations dans leurs étuis, ce qui souleva des protestations unanimes. Le fait a été signalé aux autorités chargées de l'enquête.

Maroc. — On mande de Bruxelles au *Daily Telegraph* qu'à l'occasion de l'expédition française au Maroc, plusieurs puissances, au nombre desquelles l'Allemagne et la Russie, auraient décidé de prendre l'initiative d'une conférence européenne en vue de résoudre la question marocaine. Toutes les puissances ayant des intérêts en Afrique y seraient conviées, y compris l'Etat libre.

Macédoine. — La cour martiale a condamné à mort les nommés : Bogdan, accusé d'avoir jeté une bombe à l'Alhambra; Marco Stoyan, qui a creusé la galerie destinée à faire sauter la Banque Ottomane; Borcheff, qui a incendié le *Guadalquivir*; Melair Arsoff, qui a participé à tous ces attentats.

Amérique. — **Les inondations et les incendies de forêts.** — Après les inondations, les cyclones, l'incendie de Topeka, des incendies de forêts causés par la sécheresse, car il n'a presque pas plu depuis quarante-sept jours, font rage dans le nord-est des Etats Unis et dans les provinces du littoral du Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau Brunswick et la province de Québec.

Les régions de la Nouvelle Angleterre, l'Etat de New-York et une partie de New-Jersey se trouvent sous un nuage de fumée si épais que l'obscurité empêche la circulation. La fumée prend à la gorge et fatigue les yeux. Elle a donné une teinte jaunâtre à l'atmosphère et chaque chose apparaît dans une brume. Un certain nombre de steamers n'ont pu continuer leur route dans la baie de New-York après être arrivés au lazaret. Mais où les incendies de forêts prennent le plus de gravité, c'est dans les montagnes Adirondack, de l'Etat de New-York.

Dans l'Etat de Maine, plusieurs villes sont très menacées.

Au Canada, la ville de Musquash (New-Brunswick) a été détruite par un incendie de forêts. Deux cents personnes sont sans abri. Le feu s'est abattu sur la ville comme un ouragan.

La circulation a dû être arrêtée sur une section du Canadian-Pacific par suite de la destruction des ponts par les flammes qu'active un vent violent.

La ville de Québec, elle-même, serait en danger. Tous les pompiers ont été appelés pour combattre le feu dans les environs; mais l'incendie a pris une telle intensité qu'ils ont dû se retirer en abandonnant leurs pompes.

Les habitants des faubourgs de Québec se sont réfugiés sur les rives du Saint-Laurent et même à bord de bateaux. On craint que le feu ne gagne la ville elle-même.

Montréal est cernée par le feu, mais il n'y a pas

de danger immédiat. La brousse flambe dans les environs et une fumée épaisse couvre la ville.

A Digby (Nouvelle-Ecosse), la fumée était si intense en plein jour qu'on a dû se servir de lumière artificielle dans l'intérieur des habitations. Halifax est enveloppé de fumée. Les cendres des forêts du voisinage pleuvent sur les toitures.

De nombreux villages sont détruits. Si les pluies ne surviennent pas les pertes de récoltes seront énormes.

Quant aux inondations dans la vallée du Mississipi, la crue de ce fleuve continue à s'accroître à Saint-Louis; des voies ferrées sont submergées et la circulation entravée, mais la rivière Kansas a baissé d'un mètre et demi.

Par suite de la rupture des digues, près de Kas-kut (Iowa), la rivière Illinois a débordé et couvre une superficie de 30,000 hectares.

CANTON DE FRIBOURG

Les condenseriers. — Le *Handelscourrier* dit tenir de bonne source que la condenserie de Neuenegg a dû limiter fortement sa production. L'écoulement des produits dans le Sud africain s'est presque complètement arrêté par suite de la mauvaise situation des entreprises minières. Il est de fait que nombre de laiteries qui vendaient leur lait à la fabrique l'emploieront de nouveau cet été à la fabrication du fromage. Les contrats de vente du lait ont été dénoncés par les fabriques de Neuenegg et de Payerne moyennant le paiement d'une indemnité. La production du fromage augmentera donc cet été dans de notables proportions.

Incendie. — Un incendie a détruit vendredi matin, vers 11 heures, le chalet de Montgevin, au-dessus de Châtel-Saint-Denis. Ce chalet, taxé 4000 fr., avait été construit sur l'emplacement d'un chalet consumé par la foudre en 1881.

GRUYÈRE

En course. — Le beau temps de la semaine dernière avait engagé de nombreux promeneurs à parcourir la Gruyère, si belle en ce moment. Samedi soir déjà, plusieurs touristes débarquaient à Bulle pour faire, dimanche, l'ascension du Moléson. Le brouillard du matin aura été pour eux une fâcheuse déconvenue.

La Société des sous-officiers de Morat, en route pour St-Maurice par le col des Mosses, a passé à Bulle la nuit de samedi à dimanche. La Société de gymnastique de Châtel-Saint-Denis et la Société de tir de La Roche ont été nos hôtes de quelques instants.

Tout cela donne du mouvement, de l'animation qui ira s'accroissant quand le réseau du C.-B.-M. sera entièrement ouvert à l'exploitation.

Fête champêtre. — La fanfare de Bulle organise en Bouleyres, jeudi après midi, jour de la Fête-Dieu, une fête champêtre avec jeux et concert, cantine.

Le produit de cette fête devant servir à couvrir une partie des frais occasionnés par le concours fédéral de Lugano, la Société de Musique fait appel à la bienveillance de ses amis et membres passifs et au public sympathique.

En cas de mauvais temps la fête sera renvoyée au dimanche suivant.

Les Carmélites de Riaz et le Conseil fédéral. — En application de l'article 52 de la Constitution fédérale, le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant :

1^o Interdiction est faite aux Carmélites de s'établir au château de Riaz, district de la Gruyère, canton de Fribourg.

2^o Un délai de 3 mois est accordé à l'ordre sus-nommé, à partir de la publication du présent arrêté, pour lui permettre de mettre en règle ses affaires.

Le gouverneur chargé de l'exécution

Le Conseil fédéral d'Etat de Fribourg a sommé le canton de Fribourg de nous détacher au *Fribourgeois* nos lecteurs :

« Dans la quinzaine Fribourg a été pas répondu au conseil avait adressé le 28 novembre compte de la question entre le canton de Fribourg et le canton de Fribourg formait le Conseil de Chartreuse de Fribourg baient pas soumettre la question de la constitution fédérale.

En outre, le conseil quait que des dans le district de Fribourg.

Le bail de bourgeois, n'étant pas délaissé les seraient la Suisse le gouvernement mettre aux ordres d'ailleurs « conditions indispensables constitution fédérale.

Par lettre du conseil de Justice réponse au conseil cher les questions aux ordres et conditions aucune réponse sa demande l'ensemble du conseil son devoir.

Le 5 septembre de Fribourg a suivi :

« Recevez nos félicitations congrégations.

Cette réponse fin de l'année, canton de Fribourg 1903, il n'était pas envisagé de devrait considérer les faits pur et simplement soumis au Conseil fédéral.

Le 21 janvier 1904, les assises de la Cour de Justice ont tenu leur session du 8 avril 1902 et ont rendu leur verdict.

BOULEYRES

BLANCO

depuis 35 ans

cave P

à l'hôtel de la Cour

COFFRE

à Paris

DOSSIER

donné par le Conseil

Invitation

En cas de mauvais temps renvoyé au dimanche

Jennes lapins, la paire. Sujets de Chardonnerets de 8.60. J. Schmidt

A

en ville, un appartement en cuisine et galetas. S'adresser au

La brousse flambe dans les épaisse couvre la ville. (Ecosse), la fumée était si épaisse qu'on a dû se servir de lumière pour les habitations. Halimée. Les cendres des forêts sur les toitures. Les pertes de récoltes seront

ons dans la vallée du Missisive continue à s'accroître à ferrées sont submergées et e, mais la rivière Kansas a emi. ure des digues, près de Kasillinois a débordé et couvre 00 hectares.

DE FRIBOURG

es. — Le *Handelscourrier* que la condenserie de fortement sa production. duits dans le Sud africain ment arrêté par suite de la entreprises minières. Il est laiteries qui vendaient leur ploieront de nouveau cet fromage. Les contrats de énoncés par les fabriques de ne moyennant le paiement production du fromage augans de notables proportions.

incendie a détruit vendredi le chalet de Montgevin, aut-Denis. Ce chalet, taxé nstruit sur l'emplacement ar la foudre en 1881.

Y È R E

beau temps de la semaine de nombreux promeneurs à i belle en ce moment. Saurs touristes débarquaient à nche, l'ascension du Molé-matin aura été pour eux une

officiers de Morat, en route le col des Mosses, a passé à di à dimanche. La Société hâtel-St-Denis et la Société été nos hôtes de quelques

mouvement, de l'animation and le réseau du C.-B.-M. t à l'exploitation.

La fanfare de Bulle jeudi après midi, jour de e champêtre avec jeux et

fête devant servir à couvrir occasionnés par le concours Société de Musique fait e de ses amis et membres mpathique, emps la fête sera renvoyée

de Riaz et le Conseil cation de l'article 52 de la le Conseil fédéral a pris

faite aux Carmélites de s'é- laz, district de la Gruyère,

is est accordé à l'ordre sus- la publication du présent titre de mettre en règle ses

Le gouvernement du canton de Fribourg est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Le Conseil fédéral a dû faire auprès du Conseil d'Etat de Fribourg des démarches répétées et une sommation pour lui faire respecter ses ordonnances. Nous détachons d'une correspondance de Berne au *Fribourgeois*, les détails suivants qui édifieront nos lecteurs :

« Dans la question des congrégations, le canton de Fribourg a été le seul dont le gouvernement n'ait pas répondu au questionnaire que le Conseil fédéral avait adressé aux gouvernements cantonaux en date du 28 novembre 1901. L'arrêté fédéral rend compte de la correspondance échangée dans cette question entre le gouvernement fédéral et celui du canton de Fribourg. Le 8 avril 1902, le gouvernement fribourgeois, répondant au questionnaire, informait le Conseil fédéral des conditions de la Chartreuse de la Valsainte, qui, selon lui, ne tombaient pas sous les effets de l'article 52 de la constitution fédérale.

En outre, le gouvernement cantonal communiquait que des sœurs carmélites s'étaient établies dans le district de la Gruyère.

Le bail de celles-ci, ajoutait le gouvernement fribourgeois, n'était cependant que d'une année ; après ce délai les sœurs entreraient en France ou quitteraient la Suisse autrement. Dans ces conditions, le gouvernement de Fribourg jugeait inutile de soumettre aux sœurs carmélites le questionnaire qui d'ailleurs « contenait des détails qui ne sont pas indispensables pour l'interprétation du texte de la constitution fédérale. »

Par lettre du 10 avril 1902, le Département fédéral de Justice et Police demande de nouveau une réponse au questionnaire, indispensable pour trancher les questions de droit constitutionnel relatives aux ordres et congrégations immigrés. N'ayant reçu aucune réponse, le Département fédéral renouvella sa demande le 22 mai 1902 et le Conseil fédéral somma le gouvernement de Fribourg de remplir son devoir.

Le 5 septembre 1902, la chancellerie du canton de Fribourg adressa enfin à Berne le télégramme suivant :

« Recevrez très prochainement réponse pour congrégations. »

Cette réponse n'étant pas parvenue jusqu'à la fin de l'année, le Département fédéral fit savoir au canton de Fribourg que si, jusqu'au 20 janvier 1903, il n'était en possession d'aucune réponse, il devrait considérer pareille attitude comme un refus pur et simple et qu'en conséquence le Département soumettrait des propositions ultérieures au Conseil fédéral.

Le 21 janvier la réponse de Fribourg était arrivée à Berne. Le gouvernement fribourgeois répétait les assertions contenues dans son rapport du 8 avril 1902 et ajoutait qu'il avait fait des nouvel-

les démarches auprès des Chartreux de la Valsainte et des sœurs de Riaz.

Les Chartreux de la Valsainte affirmaient qu'ils n'avaient pas à répondre au questionnaire, leurs frères qui avaient quitté la France étant allés se réfugier dans le canton du Valais et non à la Valsainte. »

Et l'*Ami du peuple*, de Fribourg, dont chacun a pu apprécier la charité toute chrétienne et l'attitude chevaleresque à notre égard, que va-t-il sortir de son arsenal de propos injurieux pour noircir le Conseil fédéral ?

ÉTAT CIVIL DE BULLE

Mois de mai 1903.

Naissances :

Seydoux, N.N., (mort née) fille de Louis, scieur, de Vaulruz. — Progin, Angèle-Sophie, fille d'Adrien, de Misery, employé au chemin de fer. — Canivez, Yvonne-Marie-Louise, fille de Georges, maître de musique, de Châtelet (Hainaut, Belgique). — Crotti, Céleste-Marie, fille d'Alphonse, caissier, de Bulle et Isonne (Tessin). — Gapanz, Anne-Hermina-Louise, fille d'Arnold, géomètre, d'Echarlens. — Duperrex, Anne-Berthe, fille d'Ernest, scieur, de Rougemont. — Tinguely, Robert, fils d'Albert, négociant, de Pont-la-Ville. — Tendou, Lucie-Marie-Martine, fille de François, agriculteur, de Pont (Veveys). — Progin, Lucie-Julie, fille de Paul, manœuvre, de Vaudens. — Romanens, Félicien-Athanase, fils de Jules, agriculteur, de Sorens et Marsens. — Seydoux, Emile-Albert, commis aux marchandises, de Sommentier, Sâles et Vaulruz. — Bouchet, Paul, fils de François-Anselme, mécanicien, de Présilly (Haute-Savoie). — Gremion, Victor-Edouard, fils de Paul, magasinier, de Gruyères.

Décès :

Seydoux, N.-N. (féminin), fille de Louis, de Vaulruz. — Neiger, Christine, sans profession, de Meiringen (Berne); 68 ans. — Genilloud, Louis-Joseph, employé postal, de Bulle; 29 ans.

Mariages :

Glasson, Jules-Cyprien, piqueur de ville, de Bulle, et Rolle, Lucie-Sophie, de Grenilles et Estavayer-le-Gibloux, à Bulle. — Gobet, Pierre-Joseph, agriculteur, de Vuadens, y domicilié, et Romanens, Marie, de Sorens et Marsens, à Bulle. — Isoz, Aloïs, agriculteur, de Châteaud-d'Ex, domicilié à Rossinières, (Caves), et Isoz, Julie, ménagère, de et à Châteaud-d'Ex. — Jäggle, Joseph, tonnelier, de Bergatrene (Wurtemberg), domicilié à Vevey, et Glasson, Marie-Louise, modiste, de et à Bulle. — Cavigioli, César-Henri, ferblantier, de Briga (province de Novarre, Italie), domicilié à Bulle, et Koffel, Alice, d'Estavayer-le-Lac, à Bulle. — Colliard, Antonin, agriculteur, inspecteur du bétail, de Bulle et Romanens, et Berset, Marie, de La-Corbaz, à Fribourg.

VARIÉTÉS

Pour trouver des maris.

Des fêtes extrêmement pittoresques ont eu lieu dimanche à Ecaussines, petite localité du Hainaut, à 36 kilomètres de Bruxelles, en plein pays de carrières et d'usines.

Les fêtes, « premières du genre », suivant le programme, ont été organisées par et pour les filles ayant coiffé sainte Catherine et qui, ne s'a-

vouant pas vaincues dans la lutte pour l'hyménée, réunissent leurs efforts pour marcher à la conquête du mari que leur charme n'a pu encore subjugué.

Le apprêts de la fête ont pris une semaine entière, pendant laquelle les jeunes filles en détresse et leurs parents ont réalisé des prodiges d'ingéniosité et de goût pour décorer le village et orner leur personne.

Un goûter monstre a été offert par les jeunes filles à tous les jeunes gens qui se sont présentés.

Dès le matin, les gars endimanchés — larges pantalons et vestons collants — et les filles en jupon de futaine, des lilas au corsage, des rubans au bonnet, ont envahi la chaussée. Les quolibets se croisent et l'on échange, par pure amitié, des tapes capables d'assommer un taureau.

Dès trois heures, filles, garçons et parents se réunissent devant la maison communale.

De nombreux discours sont prononcés. Les uns, sévères, blâment, au nom de la société, l'immoralité du célibat. Les autres, badins, trouvent au mariage des motifs plus rabelaisiens.

On applaudit, de confiance — puis on se dirige vers la tente où est préparé le goûter international et pacifique. Les jeunes filles y pénètrent les premières. A côté de chacune d'elles une chaise vide attend le galant.

A vrai dire, et sauf respect, les laiderons ne sont pas rares dans l'assemblée, et, parmi les hardies personnes qui réclament des épouseurs, il s'en trouve qui ont dépassé la quarantaine. Bien mieux, une bossue préside. Mais, à ceux qui se gaussent d'elle, elle sait rendre quolibet pour quolibet.

Le repas fut gargantuesque. En a-t-on englouti des victuailles ! En a-t-on vidé des tonneaux de bière !

Au dessert on chanta, et des chansons brabançonnaises plutôt salées. Vers sept heures, les convives un peu étonnés par la ripaille et la chaleur se levèrent et se dirigèrent dans les rues du village. Mais un orage survint, qui termina la fête ; c'est d'un mauvais présage ; espérons, néanmoins, que les filles d'Ecaussines se marieront dans l'année.

Que ceux qui souffrent de rhumatismes, dans les membres, contratures, emploient l'emplâtre Rocco avec cousin de flanelle; il agit d'une façon admirable. Dans les pharmacies, à 1 fr. 25.

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS, 1900
ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS**
de (Le seul Alcool de Menthe véritable).
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les **ÉPIDÉMIES**
Exiger le Nom **DE RICQLÈS**

BON VIN [537]
BLANC & ROUGE
depuis 35 à 50 cent. le litre.
cave Philipona - Mazoni.

Dimanche 14 juin
à l'hôtel de la Croix-Blanche
CORBIÈRES
à partir de 2 heures :

Concert
donné par la *Musique d'Echarlens.*
Invitation cordiale. **RUFFIEUX**

En cas de mauvais temps, le concert est renvoyé au dimanche 28 courant. [542]

Jennes lapins, géants, pl. lourde race, 5 fr. la paire. Sujets moitié adultes 10 fr. la paire. Chardonnerets de montagne chanteurs, Fr. 8.60. *J. Schmidt-Scaroni, Frauenfeld.* [53102]

A LOUER
en ville, un **appartement** de 2 chambres, cuisine et galetas.
S'adresser au bureau du journal. [532]

CAFÉ DES ORMEAUX
La Tour-de-Trême.

Jardin. — *Charmille abritée. — Consommations de premier choix.*
Se recommande : 549] (H23747)

L. RUFFIEUX-CORBOZ

L'Arome des potages
Les Tubes de Bouillon
Les Potages à la minute
Jules Graugier, Montbovon.

MAGGI

sont à recommander à qui veut le meilleur pour un prix modique. Ces produits du pays sont en magasin, à l'état toujours frais, chez (H1F)(541)

Perdu :
sur le trajet de Montreux à Montbovon un **étui d'osier d'automobiliste** contenant quatre parapluies et une canne.
Prière de le rapporter contre récompense à l'hôtel de Jaman, à Montbovon. [528]

On demande
un **bon ouvrier scieur.**
S'adresser à l'agence de publicité Haenstein et Vogler, à Bulle. (H302B)[530]

Bons ouvriers
ménagers et charpentiers sont demandés chez MM. BERTSCHY frères, entrepreneurs, Bulle. [519]

Beurre de coco.
(Végétaline) surfin 10 kg. Fr. 12.90
10 kg. saindoux, gar. pur. » 14.30
10 » pruneaux secs, gr. » 4.10
10 » quart. de pommes aigres pel. » 7.10
10 » riz 1^{re} qual. Fr. 3.40 et » 3.90
10 » macarons, cornets la » 4.60
10 » haricots blancs, fins » 3.—
16 l. Malaga vérit. rouge doré » 14.90
H. Humbel, Benken-Bâle.

A FANER
le petit domaine d'Adolphe DUPASQUIER, en Sancens.
Reçoit offres : **Léon PASQUIER, curateur.**
Bulle, le 6 juin 1903. [538]

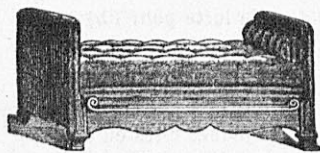
On demande
un **ouvrier-mécanicien.** Ouvrage assuré pour l'année.
S'adresser au bureau du journal. [536]

Magasin à louer
avec **boulangerie** si on le désire et trois jardins cultivés, le tout bien installé.
Entrée à volonté. Conditions favorables.
S'adresser à M. MEYER, négociant, au Bry. [541]

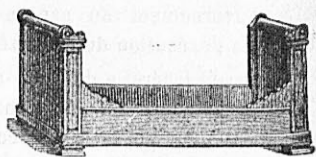
A vendre :
d'occasion, **portes, fenêtres, persiennes,** ayant servi mais encore en bon état.
S'adresser à M. CHARLES FOLGHERA, entrepreneur, Bulle. [529]

Lapins géants.
A vendre **jeunes géants des Flandres** issus de parents primés. S'adresser à M. PARIS, à Bulle. [543]

A L'IMPRIMERIE DE « LA GRUYÈRE » A BULLE :
PAPIER A LETTRES



Grands magasins d'étoffes et de meubles
 Bulle, Grand'rue 26 **LÉVY Frères** Bulle, Grand'rue 26
 à côté du St-Michel à côté du St-Michel



Installations modernes et complètes.

Avant de faire vos achats de meubles, visitez nos magasins, où vous trouverez un choix considérable. L'installation toute nouvelle de machines perfectionnées nous permet de livrer ces meubles, très solides et faits avec des bois séchés à l'avance, à des prix défiant toute concurrence. Plumes, Davets, Crins divers, Ressorts, Literie. Pour trousseaux complets, nous faisons les prix du commerce en gros. Echanges de meubles contre bois de menuiserie. [219]

Artillerie de montagne.

Le CAFÉ INDUSTRIEL, Rue de Gonthey, SION, se recommande à MM. les artilleurs pour son excellente consommation.

LÉON HUGON (H275S)[533]



Dépuratif Golliez

OU
 Sirop de brou de noix ferrugineux

PRÉPARÉ PAR

Fréd. GOLLIEZ, pharmacien, à MORAT

29 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants : Scrofules, rachitisme chez les enfants, débilité, humeurs et vices du sang, dartres, glandes, éruptions de la peau, feux au visage, etc.

Prescrit par de nombreux médecins; ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement, sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, antiscrofuleux, antirachitique par excellence pour toutes les personnes débiles, faibles, anémiques.

Pour éviter les contrefaçons, demandez expressément le DÉPURATIF GOLLIEZ, à la marque des Deux Palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50. Celui-ci suffit pour la cure d'un mois.

En vente dans les pharmacies. [131]

Vente d'immeubles.

Le Conseil communal de Villars d'Avry exposera à vendre en mises publiques les immeubles ci-après désignés :

1° Le **Chanoz**, maison d'habitation, grange, écurie, remise avec jardin et 3/4 de pose de pré garni d'arbres d'arbres à fruits, eau près de la maison.

2° Le **Gros Essert**, pré et champ d'environ 3 poses.

Ces immeubles, de bonne qualité, sont situés dans ladite commune et bien exposés au soleil.

Ils seront mis séparément ou en bloc, au gré des acheteurs.

La mise aura lieu le **lundi 15 juin prochain**, à l'auberge du Bry, dès 1 heure du jour, sous de favorables conditions.

Pour voir les immeubles, s'adresser au Conseil communal.

Villars d'Avry, le 1^{er} juin 1903.

Par ordre, Le Secrétaire : PIDOUX NICOLAS. [505]



Cycles et automobiles
 Vente. Echange.
 Location. Réparations. Leçons.

Jos. GREMAUD,
 mécanicien, BULLE
 Route de Morlon & Grand'rue.

Atelier avec force motrice. Outillage spécial. Installation moderne. Transformation d'anciennes bicyclettes. Pose à bon compte de moyeux à route-tibre ou à deux vitesses. Bien assorti dans toutes les pièces de rechange et accessoires divers. Représentant direct des marques distinguées : Peugeot, Adler, Cleveland. Nouveaux modèles de bicyclettes, fabrication soignée et garantie. **Motocyclette** de dernière création 2 chevaux de force, remarquable par sa simplicité de conduite. Catalogues franco sur demande. [342]

Magasin à la Grand'Rue (Café Musy).

MILKA

SUCHARD

LE PLUS CRÉMEUX
 DES CHOCOLATS AU LAIT

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'à partir du 1^{er} avril il dessert le

CAFÉ INDUSTRIEL, A BULLE.

Local de l'Union ouvrière.

Consommation de premier choix.

Léon CASTELLA

PHARMACIE AUG. BARRAS

BULLE

Le public est informé, qu'à partir du 2^{er} mai, le soussigné dirige personnellement et définitivement l'exploitation de l'ancienne pharmacie Rieter, à Bulle. 431[H242B] Auguste BARRAS, pharmacien.



POTAGERS

Dès aujourd'hui, le soussigné tient toujours à la disposition des clients un beau choix de potagers et se recommande pour tous les travaux concernant la serrurerie de bâtiment.

Il se charge aussi de la construction des fourneaux portatifs en castels.

Eug. TORCHE, serrurier

416 Rue du Moléson.

VÉLOS

Ventes. Locations. Echanges.

Réparations.

Réparations d'armes et machines à coudre. Coutellerie et aiguisage.

— Huiles et essences. —

Aug. Philipona, mécan.,

Rue de la Sionge

BULLE

A. Demierre,

médecin-dentiste, à BULLE, est absent jusqu'à la fin courant. [509]

FAUCHEUSES

Réparations en tous genres, spécialement des DEERING IDEAL.

Pièces de rechange les plus nécessaires. — Bonne huile.

Prix modérés. [513]

N. Stempfli, mécan., La Tour.

A vendre :

une belle anesse de 7 ans. [516]

S'adresser à ANDRÉ, Marcelin, Charmey.

A vendre :

une machine à coudre à pied peu usagée. [517]

S'adresser au bureau du journal.

On demande

des garçons, de 16 à 20 ans, de bonne conduite, comme apprentis-pierristes. [520]

S'adresser à Armand DURUSSEL, Romont.

A l'occasion de la Fête-Dieu

grand choix d'oxiflammes, couronnes, bouquets, articles pour enfants; gants. (n301b)[526]

Fleurs pour autels.

Magasin Vve L. HOFFEN

succ. de Mlles Progin.

ON DEMANDE

un jeune ouvrier-boulangier, de la campagne. [525]

S'adresser boulangerie SERMOUD, Cerniat.

La hernie et le bandage

élastique sans ressort.

La contention absolue, sans la moindre gêne, le soulagement immédiat, la guérison quand elle est possible, tels sont les résultats certains, dégagés de toute promesse trop brillante, obtenus à l'aide de mon bandage élastique et sans ressort.

Pour faciliter la constatation de ces effets incontestables, ces ingénieux appareils sont essayés gratuitement, et pour cela M. Haselboeck, bandagiste-spécialiste, à Genève, rue de Carouge, 48, sera visible à Fribourg, Hôtel de la Tête-Noire, le **lundi 8 juin**, de 10 h. matin à 4 h. après midi; à Romont, Hôtel de la Gare, le **mardi 9 juin**, de 9 h. du matin à 3 h. après midi; à Bulle, Hôtel de Ville, le **mercredi 10 juin**, de 9 h. matin à 4 h. soir, (partout jour de foire).

On traite aussi par correspondance. Bas prix. Fabrication de tous les autres systèmes de bandages. — Ceintures pour dames. — Bas pour varices, etc.

Voici quelques lettres de remerciements au sujet de mes appareils :

Leysin, 6 mars 1903.

M. M. Haselboeck, spécialiste,

Genève.

Le bandage que vous m'avez envoyé va très bien; je vous en expédie le montant par mandat postal.

En attendant une autre commande, recevez, etc.

signé : F. Aubert,

au Sanatorium populaire de Leysin.

Un autre, septuagénaire, dit à qui vent l'entendre et me disait :

Votre bandage, que je porte depuis quatre mois sans ôter du corps, n'a jamais laissé échapper ma hernie, et je me trouve si bien que ça ne me ferait rien d'avoir en cette hernie plus tôt.

C'est M. Jaccard, à la Sagne près Ste-Croix.

Intilte d'allonger ces remerciements, une quantité d'autres sont à disposition de mes clients.

Je peux donc vivement recommander de ne point se laisser prendre par certaines gens se disant bandagistes, venant de l'étranger, faisant de grosses réclames intituées : **La hernie guérie sans opération** et offrant 10.000 fr., etc., aux personnes non guéries de leurs appareils. Le but est de vous vendre à double. Prenez garde. Servez-vous dans le pays afin d'avoir votre bandagiste près de vous. [527]

JEUNES FILLES

On engage continuellement des

jeunes filles

à la Fabrique de chocolat

de Broc. [750]

Bon salaire dès le commencement.

BULLE — GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS



ABONNEMENTS
 Suisse . . . 1 an,
 . . . 6 mois
 Étranger . 1 an,
 . . . 6 mois
 payable d'avance

Prix du numéro :
 On s'abonne dans
 bureaux de po

Le travail

L'Union suisse blier les résultats projet de loi fédérale le travail du samedi à la loi sur le Ce rapport a blée de délégués Nous en extr ci-après :

« La question du samedi, telle de la loi fédérale issue du postulat Berthoud en 18 aux femmes m ques. Cette p pas être prise e suffi-amment l 16 juin 1894. I du 28 août 189 remarquer qu'i ner congé aux midi, ou du mo diminution de l

En 1897, le sur le postulat du travail du s du travail », so la durée du tra ce message éta des inspecteurs mations prises d'exploitations ne pas entre

FEUILLE

LA P

Tradu

Puis, ils se re les derniers lacs natal du docteur haute vallée.

On est dit que ticable ne parait pourtant, en 616 touristes qui ven noise. Les cimes tentent ce vallo son infranchies

Ce spectacle, fit une profonde d'ailleurs la pr peuplée d'alpes vous plonge dan rien dire son pr route, se dirige rence, égarée at